

Tarifification sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification sociale de la demi-pension, qui permet aux enfants de déjeuner selon un tarif adapté aux capacités contributives des familles, la Métropole de Lyon et la CAF du Rhône ont mis en place un partenariat conventionné pour l'année scolaire 2022-2023.¹

Ce partenariat permet de limiter la fourniture de pièces justificatives au collège par les familles et d'accélérer le traitement des dossiers des collégiens demi-pensionnaires en permettant aux collègues d'accéder à la tranche du quotient familial.

La consultation par les collèges des données transmises par la CAF est effectuée exclusivement par les agents dûment habilités à en connaître et est strictement limitée à la tranche du quotient familial, à l'exclusion de toute autre information. Ce partenariat constitue un service rendu aux familles dans le respect des libertés individuelles.

Vos données font l'objet d'un traitement informatisé, sauf opposition justifiée de votre part (Déclaration CNIL en date du 11/06/2013), les données vous concernant seront intégrées dans le logiciel de consultation pour la mise en œuvre de la tarification sociale de la demi-pension.

Vous avez toutefois, la possibilité de refuser la consultation informatique de vos données par les collèges. Pour exercer cette faculté, nous vous invitons à adresser un courrier à la Direction de l'Éducation de la Métropole de Lyon. Dans ce cas et pour bénéficier du tarif adapté à votre niveau de ressources, vous devrez fournir au collège le document sous format papier justifiant votre quotient familial.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification au traitement de vos données nominatives.

Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à : Métropole de Lyon - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique - 20, rue du Lac - BP 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

¹ « Convention de mise à disposition à titre gratuit de données numériques entre la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et la Métropole de Lyon » du 21 mars 2016, visée par la Préfecture le 22 mars 2016.

En 2013, le conseil d'administration du Collège Bellecombe a approuvé l'utilisation d'un lecteur de contour de la main pour l'identification des élèves demi-pensionnaire lors de leur passage au restaurant scolaire. La prise de mesure repose sur la géométrie de la main, seul le contour est pris en compte.

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration de conformité à la CNIL lors de sa mise en œuvre et conformément au règlement général sur la protection des données il est inscrit au registre des activités de traitement de l'établissement.

Ce procédé d'identification au moyen du gabarit de la main associée à un code personnel est proposé aux élèves afin de leur permettre l'accès au restaurant scolaire et ainsi supprimer les problèmes de carte volée, perdue et oubliée. L'élève doit rentrer son code personnel puis présenter sa main.

Les données biométriques (contour de la main) bénéficient d'une protection particulière et ne peuvent être enregistrées sans votre consentement (fiche d'inscription à la demi-pension).

Vous pouvez toutefois vous opposer à l'enregistrement des données biométriques de votre enfant dans ce cas un badge à la cantine sera délivré.

Précisions :

Identité et coordonnées de l'organisme (responsable du traitement de données)

Collège BELLECOMBE 10 rue de la gaité 69 006 Lyon

Finalités : Gestion des accès au restaurant scolaire

Bases Juridique du traitement : Consentement (gabarit) + relation contractuelle

Catégories de données collectées :

- Données d'identité de l'élève : nom prénom
- Scolarité : Classe
- Gabarit biométrique du contour de la main
- Code personnel de l'élève

Destinataires des données

Gabarit : sans destinataire (conservé en base pour comparaison)

Autres données : gestionnaire de l'établissement

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données relatives à l'identité de l'élève sont conservées pendant la durée de sa scolarité dans l'établissement. Les données relatives à l'identité des personnels sont conservées pendant la durée de leur affectation au sein de l'établissement.

Les gabarits biométriques du contour de la main associés à un code d'accès personnel sont conservés pendant la durée de l'année scolaire. Si une personne quitte l'établissement ou est désinscrite du service de restauration scolaire en cours d'année, les données biométriques sont effacées dans la semaine suivant son départ ou sa désinscription.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement le secrétariat de l'établissement

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Rectorat de Lyon, 92 rue de Marseille BP7227-69354 Lyon cedex 07

Courrier électronique : dgd@ac-lyon.fr

Formulaire en ligne : Contacter.le.DPD

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL : En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.